

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 95 (1950)
Heft: 12

Artikel: La question des blindés [fin]
Autor: Ailleret / Künzi / Nicolas
Kapitel: 1940-1950 : le point de vue du conducteur de char blindé
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342501>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1940-1950

Le point de vue du conducteur de char blindé

Il faut à l'armée suisse 550 chars d'assaut. Ce propos du chef d'arme des troupes légères et la question des blindés si discutée, ces derniers temps, dans la presse et les périodiques militaires, m'engagent à jeter un regard en arrière sur le développement des tanks dans notre armée, auquel j'ai assisté comme officier de troupe, de 1940 à 1950.

En 1939, la presse quotidienne publia des avis invitant les officiers, sous-officiers et soldats désireux de faire, volontairement, un cours d'introduction de trois semaines, à s'annoncer, pour être ensuite incorporés dans les premières unités de chars d'assaut. La mobilisation générale retarda quelque peu la date fixée pour ce premier cours, il eut cependant lieu avant la fin de l'année. Le chef d'arme des troupes légères, à ce moment le colonel div. Jordi, assista personnellement à l'arrivée à Thoune des premiers élèves conducteurs de chars. L'effectif de cette compagnie d'instruction, qu'on lui annonça une fois organisée, était de 130 hommes.

Après une vigoureuse allocution, il en confia l'instruction au capitaine Fruhstorfer, à ce moment le seul officier instructeur pour chars blindés. Le cours pouvait commencer. Pour quelques-uns des candidats, il ne dura que quelques jours, pour les autres trois semaines. Ceux enfin qui furent jugés aptes à conduire un char blindé, le licenciement n'eut lieu qu'après trois mois. La raison de cette prolongation n'était pas de garder au service cette compagnie d'instruction plus de trois mois. On avait acquis la conviction que l'instruction d'un conducteur de char qui se compliquait de la connaissance des armes qu'il fallait apprendre à manier, de l'étude du terrain et des éléments de tactique indispensables, nécessitaient une durée beaucoup plus longue que les trois semaines

prévues au début. Le licenciement fut donc retardé sans commentaires superflus, et sans que la date en soit précisée. Ceux qui ne purent accepter cette prolongation, furent autorisés à s'annoncer au commandant du cours, car ils s'étaient engagés volontairement. Mais officiers, sous-officiers et soldats étaient à tel point enthousiasmés par les multiples possibilités de la nouvelle arme, qu'aucune mutation n'eut lieu volontairement.

Le cours continua : école de conduite, technique, connaissance des armes, des appareils radio, pratique des instruments de bord. Il ne manquait à ce programme que la formation de spécialistes. Chacun devait être utilisable à n'importe quel poste. Ce système put s'appliquer à l'équipage d'un char. Le chef d'arme des troupes légères instruisit lui-même, tactiquement, la compagnie.

Au bout de trois mois, le cap. instructeur Fruhstorfer pouvait annoncer au chef d'arme que chaque homme était parfaitement instruit comme conducteur, mitrailleur, au fusil-mitr., au mousqueton, au revolver, à la radio, aussi bien que techniquement et tactiquement. Le cours dont l'effectif se réduisit à 50 hommes après trois mois, put être licencié. On avait recueilli les premières expériences dont le deuxième et le troisième cours allaient profiter.

Après la démobilisation du troisième cours, en 1940, les trois compagnies de chars légers étaient constituées. Ce fut alors aux écoles de recrues à parfaire l'instruction. Chaque brigade légère reçut une cp. de 8 chars. L'armée possédait ses premiers blindés. Pour le moment, il n'était pas encore question de leur emploi tactique.

C'est alors que nous commençâmes à voyager dans toute la Suisse, comme un cirque ambulante, nous annonçant aux commandants de troupe qui s'intéressaient à nos démonstrations. Cette période mit nos chars à une rude épreuve. On utilisa alors nos 24 chars blindés, les seuls qui existaient dans l'armée, comme détachements d'exercice pour l'instruction des troupes au combat antichars. Ce fut un déchaînement

de petite guerre entre les équipages de chars et les fantassins. Les uns voulaient prouver que les chars étaient capables de franchir n'importe quel obstacle, les autres s'efforçaient, avec tous les moyens dont ils disposaient, à chaque occasion favorable, de mettre les chars hors de combat. Sur le désir du chef d'arme, le général mit fin à ces jeux. Les cp. furent mobilisées avec les relèves régulières des brigades légères, et les commandants de troupe purent se familiariser avec l'utilisation des chars.

La mise en action des chars n'offrit bientôt aucune difficulté pour les officiers des brigades légères. On put alors se consacrer plus directement à l'instruction technique. Cela nous mènerait trop loin de décrire les dangers et les difficultés que comporte le maniement d'un véhicule à chenilles dans le terrain. Mais je n'exagère pas en considérant comme un tour de force, et pour le personnel d'instruction d'alors des blindés comme un résultat particulièrement remarquable, que les 24 chars des trois cp. soient restés en état d'entrer en action, à la fin du service actif. Ils avaient parcouru 300 000 km., pris part à d'innombrables exercices, sans que se soit produit un seul accident.

Pourtant, les circonstances étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Les chefs entreprenants et mobiles étaient capables d'apprécier dans des exercices de paix, comme ils le feraient en temps de guerre, le privilège de disposer de chars blindés. Les autres considéreront toujours ce privilège comme une lourde charge. Ceux qui avaient pu juger par eux-mêmes, des multiples possibilités d'emploi de l'arme nouvelle, ceux-là seuls ne discutent plus aujourd'hui de l'utilité des blindés. Le chef d'arme des troupes légères en avait fait l'expérience, vaincu les difficultés et donné l'exemple. Ceux qui ont leur opinion faite ne songent plus à discuter pour justifier l'emploi de l'arme nouvelle, ils savent qu'elle est un instrument de guerre indispensable et sont fixés sur le nombre de chars que nous devons posséder.

INTRODUCTION DES CHASSEURS DE CHARS G 13.

La Suisse a fait l'achat en Tchécoslovaquie d'un nombre important de chasseurs de chars, appelés G 13, ainsi qu'ils étaient désignés dans la *Wehrmacht*. Nous autres conducteurs de chars blindés du service actif, étions heureux de l'adoption de ce nouvel engin. Nous admîmes, sans autres, qu'il s'agissait d'un nouveau modèle de chars, armés d'une pièce de plus gros calibre, que tous les rapports de cours demandaient. Mais, on nous fit comprendre avec toute la netteté désirable que ces chars n'étaient pas destinés à remplacer ceux des compagnies existantes et que nous allions apprendre à connaître, en réalité, un canon porté qui devait renforcer les batteries anti-chars déjà formées.

Le personnel des batteries antichars se mit, de son côté, à observer par la lunette de pointage d'un chasseur de chars. Eux qui, jusqu'alors, prétendaient toujours que chaque troisième coup d'un canon antichars atteignait le but, s'efforçaient maintenant de prouver le contraire. Ils avaient cessé de dénigrer, pour vanter le chasseur de chars. Pour eux, le G 13 devait faire partie de la défense antichars.

L'instruction débuta dans une direction opposée. La première compagnie de recrues entra en service au printemps 1947. On devait s'abstenir d'exercices dangereux, tirer le moins possible. Le matériel d'instruction était insuffisant. Il fallut attendre que les ateliers Selve, à Thoune, aient reçu l'ordre de fabriquer une douille de manipulation 7,5. Ce fut avec cette unique douille qu'on instruisit les recrues et qu'on termina l'E.R.

Le D.M.F. décida que le service des troupes légères était responsable de la création de 15 cp. de chasseurs de chars à dix voitures chacune, prêtes à être mises en ligne, à la fin de 1949. Les premières troupes transformées en chasseurs de chars furent les anciennes compagnies de chars légers. On

constata alors que le métier de chasseur de chars était beaucoup plus facile à apprendre que celui de conducteur de char blindé, par le fait que le G 13 ne dispose que d'une seule pièce de 7,5.

La transformation et l'adaptation s'opérèrent sans peine en trois semaines de C.R. Les hommes des cp. de défense anti-chars qui ne savaient pas conduire une voiture, apprirent en six semaines le métier de chauffeur.

Il aurait été, peut-être, plus pratique de commencer l'instruction au G 13 par les cours d'adaptation, au lieu de débiter par les E.R. qui auraient pu profiter des expériences des cours d'adaptation, ainsi qu'on l'avait fait lors de l'instruction des cp. de chars légers, en 1939.

A la fin de 1949, les 15 cp. de chasseurs de chars étaient organisées. A la fin de 1950, chacune de ces cp. aura participé à des manœuvres de division. Je considère ces unités comme le degré intermédiaire qui nous amènera au char à plusieurs destinations, à tourelle mobile, à blindage renforcé, et armé d'un canon de gros calibre.

Le nombre de ceux qui s'intéressent aux blindés a beaucoup progressé, avec celui de ceux qui sont capables d'observer par la lunette de bord. Les officiers qui ont eu l'occasion de participer aux exercices des chars légers et des chasseurs de chars sont nombreux.

La base de départ de 550 chars prêts à entrer en ligne, admise par le chef d'arme, existe du point de vue militaire.

Capitaine KÜNZI
Cdt. cp. chass. de chars III/21.
